

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD**

**DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, LACROIX Régis, GRECO Corinne, DAVID Julien, GIRIE Isabelle, BONIN Philippe, LACROIX Arnaud, MORNICO Sonia et NICOT Karelle.

**Secrétaire de séance** : Mme MORNICO

Début de la séance : 17h45

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point :

- Relais du Lac – fin de gérance Dylas – prise en charge des frais notariaux par la commune.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Urbanisme**

##### **Droit de préemption sur la parcelle AB 108**

Monsieur le Maire présente le dossier. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle. A noter que Mme NICOT Karelle n'a pas participé au vote, dans la mesure où elle était partie prenante dans le dossier.

#### **Gestion des bâtiments communaux**

##### **Hôtel Restaurant Le Relais du Lac - fin de gérance de la sarl « Au Petit Gueuleton » prise en charge des frais notariaux par la commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2017/05 du 07 février 2017 par laquelle le Conseil municipal l'autorisait à signer la résiliation du bail avec Monsieur et Madame Dylas Frédéric. Il propose au Conseil municipal que la commune prenne en charge les frais notariaux liés à la signature de l'acte de résiliation de location-gérance avec la SARL « Au Petit Gueuleton ».

Après en avoir discuté, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la totalité des frais notariaux liés à la signature de l'acte de résiliation de location-gérance avec la SARL « Au Petit Gueuleton » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fin de la séance : 18h15

Michel BLASER, Maire